

**BILL CONCERNANT LE CODE
CRIMINEL**

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Wishart McL. Robertson propose la 2^e lecture du bill O, intitulé: loi concernant le droit criminel.

—Honorables sénateurs, je regrette qu'en parlant de ce projet de loi, hier soir, j'aie involontairement induit en erreur le Sénat en général et mon ami de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) en particulier, en prétendant que mon collègue le ministre de la Justice viendrait au Sénat aujourd'hui afin d'expliquer en détail le projet de loi. Les honorables sénateurs se souviennent qu'un semblable projet de loi tendant à modifier le droit criminel avait été déposé à la dernière session et le ministre l'avait expliqué en détail. Mon honorable ami de Toronto-Trinity a dit qu'il préférerait entendre ce que le ministre dira sur les modalités de la nouvelle mesure avant de se prononcer lui-même. Je n'avais pas abordé avec le ministre la question de sa venue au Sénat, mais j'avais présumé de nos conversations qu'il viendrait. Lorsque je lui ai demandé aujourd'hui s'il viendrait, il m'a dit qu'il y était bien disposé, mais qu'il ne croyait pas sa présence utile en l'occurrence, puisque le projet de loi dont nous sommes saisis est à peu près le même que celui qu'on a présenté à la dernière session.

Cependant, il convient de signaler que la présente mesure renferme certaines propositions formulées par le sous-comité du Sénat ainsi que quelques-unes provenant du Bureau et d'autres organismes. Le ministre est d'avis qu'on devrait considérer la présente mesure comme une révision générale du droit criminel. Dans ces circonstances, il se disposait à comparaître devant le comité du Sénat désigné à cette fin en vue d'expliquer la mesure par le menu et d'exposer toutes les propositions soumises, dont certaines n'apparaissent pas dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

Honorables sénateurs, j'ai cru devoir vous donner cette explication de la procédure qu'entend suivre le ministre; en l'occurrence, je demande donc aux sénateurs de se contenter de la brève explication que je vais tenter de leur fournir.

Les sénateurs se souviennent que le bill H-8, mesure tendant à réviser le Code criminel présenté à la dernière session, a été renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce, qui l'a lui-même déferé à un sous-comité. Vu l'ajournement du parlement, le sous-comité n'a pas pu terminer sa tâche et présenter son rapport définitif. Il a toutefois produit un rapport préliminaire contenant

certaines changements et proposant que certains articles fussent réservés pour être discutés au comité permanent.

Pendant l'intersession, le projet de loi a été étudié par des avocats au sein de leurs associations et par d'autres; on a formulé des observations touchant certaines des modifications proposées par le sous-comité et certaines autres dispositions de la mesure. Après avoir accepté certaines des modifications qu'avaient préconisées notre sous-comité et les groupements mentionnés, le gouvernement les a incorporées dans le projet de loi dont nous sommes saisis. Mais vu la divergence d'opinions concernant d'autres modifications proposées, le gouvernement a jugé, qu'au lieu de figurer dans le bill à présenter au cours de la présente session, elles devraient être déferées jusqu'à ce que notre comité eût l'occasion de les étudier. Les modifications recommandées, qu'on les ait acceptées ou non, pourront faire l'objet d'une étude approfondie quand le projet de loi sera soumis au comité permanent de la banque et du commerce.

J'espère que les honorables sénateurs partageront le point de vue que j'ai exprimé. N'oublions pas que même les propositions du sous-comité que le ministre et le gouvernement pourraient accepter n'ont pas été étudiées de fait par le comité principal. Étant donné toutes les modifications qui ont été proposées, on pourrait hâter les choses, j'en suis sûr, en déférant le projet de loi au comité de la banque et du commerce le plus tôt possible. Je ferai tout mon possible pour faciliter la marche des travaux à cet égard.

L'honorable A. W. Roebuck: Honorables sénateurs, je suis déçu que le ministre de la Justice ne soit pas venu nous adresser la parole à cette étape de nos travaux, même si je comprends fort bien ses motifs pour s'en abstenir. Il aurait été utile, à mon sens, d'écouter les propos du ministre et de lui révéler nos objections à la mesure. Le projet de loi dont nous sommes saisis renferme une foule d'articles très controversables et j'estime qu'on aurait gagné à les discuter à cette étape.

Le sénateur de Toronto (l'honorable M. Hayden) et moi avons discuté la question ce matin. Il est hautement souhaitable, nous en convenons, que le comité étudie la mesure aussitôt que possible, de façon à pouvoir reprendre les travaux que nous avons dû interrompre à l'ajournement de la dernière session.

Sans être trop sûr de mes chiffres, je crois que 26 des propositions formulées par le sous-comité et soumises au comité général ont été incorporées dans le texte du projet de loi